Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213503451-20260602-2026_06_025-DE

TREVERIEN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVÉRIEN SÉANCE DU LUNDI 1er JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le premier juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVERIEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Vincent MELCION, Maire.
Présents : Vincent MELCION, Olivier IBARRA (à partir de 18h40), Lydie QUENET, Eric REGEARD, Pauline ARMYNOT, Johnattan BARBIER, Chantal MORELLO, Jérémy RAVEZ, Emilie GODEMER, Lucas CHALMEL Christèle GIRARD, Charlotte BOULANGER, Sylvain PINAULT, Rachelle GUINEHEUX

Absents : Jean-René FRANGEUL (absent excusé)
Olivier IBARRA est arrivé à 18h40

Secrétaire de séance : Pauline ARMYNOT

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 13 puis 14 à partir de 18h40 – Votants : 14

DELIBERATION n° 2026-06-025

TARIFS POUR PHOTOCOPIES

Réactualisation des tarifs pour les demandes de photocopies ou impressions des associations

Tarifs pour les associations		
1 photocopie A4 recto N&B	0,30 €	*Moins 10% si papier fourni*
1 photocopie A3 recto N&B	0,60 €	
1 photocopie A4 recto Couleur*	0,90 €	
1 photocopie A3 recto Couleur*	1,20 €	

Le tarif photocopie est au nombre de page.

Les associations sont facturées une fois par an et reçoivent un avis des sommes à payer via la Trésorerie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité (14 voix Pour) de valider le tableau des tarifs, d'annuler et remplacer la délibération n°2018-77 du 21/09/2018 et D'AUTORISER M. le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,
M. Vincent MELCION

Le secrétaire de séance,
Mme Pauline ARMYNOT

MAIRIE DE TRÉVÉRIEN 35190 Ille-&-Vilaine